



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



ELECTIONS 2020 de la MSA de Haute Normandie

En application des dispositions énoncées :

- dans le décret 2009-326 du 25 mars 2009 relatif aux pouvoirs du Conseil d'administration des MSA et de son Président en matière d'élections institutionnelles,
- dans l'article L.723-35 du Code Rural et de la pêche maritime,
- dans l'article R.121-1 du Code de la Sécurité Sociale,
- dans la circulaire 2019-002 du 26 février 2019 « Etablissement des listes électorales »,
- dans la circulaire 2019-006 du 3 juillet 2019 « Etablissement des circonscriptions et candidatures » et son annexe 1,

Et

- sur la base des listes définitives des électeurs arrêtées par la Commission Elections le 24 septembre 2019.

Le Conseil d'Administration de la MSA de Haute Normandie a validé lors de sa séance du 24 septembre 2019, la liste des circonscriptions électorales, après avis conforme des Comités de protection sociale portant regroupement de cantons.

La présente délibération, une fois publiée dans les locaux du siège de la MSA de Haute Normandie ou sur son site Internet, ouvre la période de dépôt de candidatures, soit à partir du 8 octobre 2019.

La réception des candidatures au siège de la MSA sera close le mardi 19 novembre 2019 à 16 heures.

Bois Guillaume, le 24 octobre 2019

Monsieur le Président Grégoire PETIT

1^{er} COLLEGE

Scrutin pluri nominal majoritaire à un tour

Les 40 circonscriptions électorales comprennent 58 cantons.

➤ 4 postes de titulaires + 4 postes de suppléants sont à pourvoir pour les 34 cantons non regroupés

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de titulaires
Evreux-1 Evreux-2 Evreux-3	263	6
Louviers Val de Reuil	103	5
Vernon Pacy sur Eure	395	5
Caudebec les Elbeuf Elbeuf Canteleu	105	6
Sotteville les Rouen Le Grand Quevilly Le Petit Quevilly St Etienne du Rouvray Rouen-1 Rouen-2 Rouen-3 Mont Saint Aignan	153	11
Le Havre-1 Le Havre-2 Le Havre-3 Le Havre-4 Le Havre-5 Le Havre-6	172	9

2^{ème} COLLEGE

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle
avec répartition complémentaire suivant la règle du plus fort reste

Les 58 circonscriptions correspondent aux 58 cantons du département (pas de regroupements de cantons)

➤ 3 postes de titulaires sont à pourvoir + 3 suivants de liste maximum

3^{ème} COLLEGE

Scrutin pluri nominal majoritaire à un tour

Les 36 circonscriptions électorales comprennent 58 cantons.

➤ 2 postes de titulaires + 2 postes de suppléants sont à pourvoir pour les 30 cantons non regroupés

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs	Nombre de titulaires
Evreux-1 Evreux-2 Evreux-3	41	4
Louviers Val de Reuil Pont de l'Arche	40	4
Vernon Pacy sur Eure	46	3
Le Havre-1 Le Havre-2 Le Havre-3 Le Havre-4 Le Havre-5 Le Havre-6 St Romain de Colbosc	87	8
Barentin Canteleu Caudebec les Elbeuf Elbeuf	72	5
Sotteville les Rouen Le Grand Quevilly Le Petit Quevilly St Etienne du Rouvray Rouen-1 Rouen-2 Rouen-3 Mont Saint Aignan Darnetal Bois Guillaume	106	11